



AIPR – TEST SEUL CONCEPTEUR-OPÉRATEUR-ENCADRANT

AUTORISATION D'INTERVENTION À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX - TEST

TESTEZ VOS COLLABORATEURS
CONCERNANT L'INTERVENTION EN
SÉCURITÉ À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX



Formation en intra-entreprise
(dans vos locaux, dates à votre convenance)



Formation en inter-entreprises
(dans un centre proche de chez vous)

OBJECTIF DE LA FORMATION

Contrôler les connaissances de son personnel concernant les interventions à proximité des réseaux.

PUBLIC

Salarié du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre devant intervenir en préparation ou suivi des projets de travaux.

DÉROULEMENT DU TEST

- Contrôle de identité des apprenants
- Connexion à la plate-forme de test
- Réalisation du test en fonction du niveau souhaité



INTERVENANT(S)

Testeur AIPR



CONDITIONS D'ÉVALUATION

QCM final de 40 questions

ORGANISATION DU TEST

PRÉREQUIS

Aucun

DURÉE

1 heure

EFFECTIFS

Effectif minimum : 1 apprenant

Effectif maximum : 10 apprenants

MAINTIEN DES CONNAISSANCES

Tous les 5 ans

ATTRIBUTION FINALE

Attestation individuelle de compétences

ORGANISME DE DÉLIVRANCE

Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer (MEEM)

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Arrêté du 22 décembre 2015 relatif au contrôle des compétences des personnes intervenant dans les travaux à proximité des réseaux